

Bernex, le 31 mai 2022

Compte rendu du conseil municipal du 31 Mai 2022 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 Mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Jean-Jacques Bertoni, Stéphane Vesin, Sylvie Trincaz, Marie Perard, Richard Martinez, Pierrarnaud Christin, Laurine Carraud.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Dorothee Tupin (excusée), Sandie Masson, Edouard Betemps.

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Approuve le classement en zone UX des parcelles cadastrées D 2734 à D 2737 et en zone UB des parcelles C 46, 61 en partie, 1859 et 2129 à 2133. Lesdites parcelles avaient été déclassées de ces zones suite à un jugement du tribunal administratif de Grenoble en date du 10 juillet 2014 et étaient tombées sous le régime du Plan d'occupation des sols antérieur au plan local d'urbanisme.
- 2) Adopte le projet d'aménagements de voirie communale consistant en la sécurisation du pont routier de Morgon par la pose d'un garde-corps et de travaux de renforcement de voirie au Chef-lieu, route du télésiège et route de la Dent d'Oche pour un montant total estimatif de 59.366,89 € H.T et sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux dans le cadre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité.
- 3) Engage le projet intitulé « Le Repaire des Fayes » qui propose de créer et aménager un parcours artistique et ludique composé d'œuvres d'art réalisées par des artistes et artisans locaux dans les bois de la Rasse pour un montant estimatif de 29.725,19 € TTC. Il sollicite une subvention européenne fonds Feader, au titre du programme Leader Chablais 2014-2020 prolongé jusqu'en 2022, d'un montant de 16 646,11 € et assurera l'autofinancement à hauteur de 13.079,09 €

- 4) Fixe le droit de stationnement sur un emplacement de 900 m² sur le domaine public communal, place du champ de foire, pour l'exploitation commerciale d'un mini-golf 18 trous avec clubs, balles, fiches de score, plaquettes porte cartes et un distributeur de balles ainsi que d'une buvette dans un chalet de 9 m² du 4 juin au 31 octobre 2022 à 1.500,00 euros.
- 5) Approuve la convention de répartition des charges portant sur la mise à disposition de locaux et d'un agent communal par la commune de Saint-Paul-en-Chablais au profit de Léo Lagrange Centre Est avec participation aux frais de fonctionnement et au coût des travaux de renforcement des équipements de sécurité par les sept communes du Plateau de Gavot, dont la commune de Bernex, en fonction de leur population INSEE de l'année N-1, pour la période du 1er mars au 31 décembre 2022 et autorise le Maire à signer ladite convention
- 6) Supprime les emplois à temps complet suivants :
- . un adjoint administratif territorial au service administratif à compter du 6/10/2022,
 - . un adjoint technique territorial et un technicien au service technique à compter du 1er juin 2022,
 - . un adjoint technique territorial principal 2ème classe au service technique à compter du 1er juillet 2022,
 - . un adjoint technique territorial principal 2ème classe au service scolaire à compter du 21 juillet 2022,
- et crée les emplois à temps complet suivants :
- . un adjoint administratif territorial principal de 2ème classe au service administratif à compter du 6/10/2022 relevant de la catégorie C,
 - . un adjoint technique territorial principal de 2ème classe relevant de la catégorie C et . un technicien principal de 2ème classe relevant de la catégorie B au service technique à compter du 1er juin 2022,
 - . un adjoint technique territorial principal de 1ère classe au service technique à compter du 1er juillet 2022 relevant de la catégorie C,
 - . un adjoint technique territorial principal de 1ère classe au service scolaire à compter du 21 juillet 2022 relevant de la catégorie C. Il modifie le tableau des emplois en conséquence.
- 7) Entend l'exposé du Maire qui précise qu'une convention a été passée entre le Préfet de la Haute-Savoie et le Maire de la collectivité de Thonon-les-Bains dite délégataire le 21 février 2022 pour la réalisation de la mise sous pli et du colisage pour les communes de la circonscription législative n° 5 dans le cadre des élections présidentielles et législatives 2022. La collectivité effectue la prestation en régie avec son personnel ou avec celui d'autres collectivités territoriales. Deux agents de la commune de Bernex ont contribué à ces opérations. A l'issue des opérations électorales une dotation financière d'un montant de 1.347,80 euros sera allouée par la commune de Thonon-les-Bains à la commune de Bernex pour l'indemnisation de ses agents dans le cadre d'une convention qu'il est autorisé à signer.
- 8) Effectue des virements de crédits sur le budget annexe des remontées mécaniques
- 9) Décide d'organiser une sortie pour la fête des mères le 18 juin 2022 aux mines de sel de Bex et aux rochers de Naye, dit que les frais afférents à cette sortie seront pris en charge par la commune, que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2022 et qu'il sera demandé une participation aux frais de 30,00 euros par personne lors de l'inscription.
- 10) Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2021
- 11) Approuve le bilan 2021 des actions de formation des élus

12) Décide d'admettre en créance éteinte un titre émis à l'encontre de M. Miguel Da Silva Pinho pour un montant de 2.295,60 €

13) Fixe le prix unitaire du repas qui sera servi à la cantine scolaire de l'école publique de Bernex aux enfants fréquentant cette école à compter du 1er septembre 2022 à 5,60 euros et le prix de l'heure de garderie périscolaire à 3,20 euros et l'heure et demie à 4,20 euros pour l'année scolaire 2022/2023. Il précise qu'un logiciel de gestion en ligne de ces services périscolaires sera mis en œuvre dès la rentrée scolaire 2022/2023. Cette application permettra aux familles d'inscrire (ou retirer) leur(s) enfant(s) à ces services périscolaires depuis leur ordinateur ou leur téléphone en respectant les délais impartis et de vérifier à tout moment ces inscriptions. Le paiement se fera en prépaiement lors de la commande de tickets sur l'application par carte bancaire ou à titre exceptionnel auprès de la mairie en espèces ou chèques.

14) Fixe le tarif des concessions 2 places pleine terre – durée : 30 ans renouvelable – à 680,00 € à compter du 7 juin 2022.

15) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- . parcelles cadastrées section D sous les numéros 2652 et 2654 sises 341 route de Grange-Blanche
- . parcelles cadastrées section B sous les numéros 657, 658 et 659 sises 1437 route de la Dent d'oche
- . parcelles cadastrées section D sous les numéros 2461 et 2463 sises 22 route du Télésiège
 - . parcelle cadastrée section D sous le numéro 1979 lieudit Le Vernay
- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 4159 sise 628 route du Mont Bénand
- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 857 sise 260 Impasse des Pales (locaux dans copropriété)
- . parcelles cadastrées section D sous les numéros 2945 et 1387 lieudit Grange-Blanche
- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 1546 sise 5 route de Charmet
- . parcelles cadastrées section B sous les numéros 2461 et 2462 sises 607 route des Chauttets
- . parcelles cadastrées section A sous le numéro 2481 lieudit Sur le Clou et section A sous le numéro 3162 lieudit Creusaz
 - . parcelles cadastrées section A sous les numéros 3164 et 3168 lieudit Creusaz.